

le **Cem**aphore

Bulletin d'information sur la mobilité



Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Publiar, un bus pas comme les autres
- L'implication de la SNCB dans les plans communaux de mobilité
- Un décret organisant les PCM en consultation

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA – Les activités du mois

Le CeMaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Au fil des numéros, il vous propose des informations spécifiques et ponctuelles liées au réseau et à son contexte : l'actualité, les informations venant des CeM, les informations venant de la Région, les informations sur des résultats d'études (belges ou européennes), le centre de documentation (livres, articles, dossiers etc.), les manifestations (colloques, débats, séminaires etc.), les ressources (personnes et institutions de contact).

La parole à ... Michel Peeters,
Directeur à la direction du Trafic et
de la Sécurité routière (D112), MET

Mobilité et sécurité routière.

*Une autre mobilité pour une meilleure
sécurité routière !*

Le besoin de se déplacer est un besoin vital comme se nourrir et se reposer. D'ailleurs, comment se nourrir si l'on ne peut se déplacer.

L'homme a trouvé le bon moyen de le faire avec un grand confort en faisant usage de véhicules à moteur. Mais voilà, confort ne rime pas toujours avec mobilité, car le nombre des véhicules et leur encombrement sont un frein à cette liberté de déplacement.

Je crois qu'en ce domaine chacun doit connaître ses limites mais aussi les limites de la motorisation. Pourquoi à tout prix utiliser un véhicule motorisé lorsqu'on peut faire le déplacement avec des moyens moins encombrants comme la marche ou le vélo ? Ces moyens sont à la portée de chacun, certainement pour les petites distances. Toutefois, le piéton et le cycliste restent fort vulnérables face aux engins motorisés. Si les conducteurs de ceux-ci ne sont pas vigilants, tout incident avec les usagers dits faibles provoque des dégâts corporels conséquents.

Comment concilier tout cela ? Une question que l'on pose depuis bien longtemps mais à laquelle on ne peut donner une réponse qui satisfasse chacun.

J'ai parlé d'insécurité réelle, mais il y a aussi la pollution et l'insécurité subjective. Cette dernière fait peur, rien qu'à ressentir la vitesse des véhicules qui passent devant votre maison.

Bien qu'on constate des morts et des blessés graves, ce n'est pas une raison pour immobiliser le trafic mais plutôt une opportunité pour réagir, car la bonne volonté ne suffit pas. Il faut une politique volontariste qui ne s'exprimera qu'à travers une réflexion et des études où la raison doit faire la part des choses.

Michel PEETERS

Tél. : 081 77 27 19

E-mail : mpeeters@met.wallonie.be



PubliCar, un bus pas comme les autres



Car postal **LA POSTE**

En 1995 après une étude préliminaire, PubliCar, un service de minibus sur appel, est introduit en phase de test dans deux régions de Suisse, dont celle d'Oron-la-Ville dans le canton de Vaud.

Né de l'idée de proposer un transport public alternatif au car postal habituel (service de bus de ligne régulier) dans les régions à faible densité de population et durant les heures creuses de la journée et du week-end, ce nouveau moyen de transport à la demande permet d'élargir la palette des possibilités de déplacements lorsque les transports publics traditionnels n'offrent plus de solutions.

Après des résultats encourageants, PubliCar, produit de Car postal Suisse, est devenu un concept de transport public à part entière en plein développement.

Les minibus, pouvant offrir entre quinze et dix-neuf places, viennent chercher les voyageurs à l'endroit désiré et les emmènent jusqu'à leur destination. Ces véhicules sont équipés de sièges et de rampes spéciales qui ont été réalisés afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant.

Le client souhaitant bénéficier des services de PubliCar compose sur son téléphone un numéro valable dans toute la Suisse. Selon le lieu de l'émission de l'appel, il est dévié sur l'un des cinq centres d'appels actuellement en fonction (Delémont, Frauenfeld, Yverdon, Huttwil et Uznach). Les collaboratrices de ces centres questionnent le client sur l'heure et le lieu de prise en charge, la destination, ainsi que les éventuelles contraintes (correspondance avec un train, par exemple). Le délai conseillé pour la réservation est de 24 heures, mais des réservations de dernière minute sont prises en considération dans la mesure du possible.

Toutes les commandes sont traitées par un système informatique qui, en fonction de la disponibilité des véhicules, intègre le nouveau trajet et met instantanément à jour les feuilles de route du chauffeur. Ce dernier recevra, via le système SMS, les informations nécessaires.

À moins d'un manque de fréquentation exceptionnel, la course commandée ne sera pas effectuée en direct, mais intégrée dans un parcours déjà défini, entraînant parfois quelques petits détours.

Chaque zone PubliCar (bassin de transport) a été créée en fonction du flux habituel des voyageurs, de manière à optimiser les courses à l'intérieur de chaque zone. Les parcours inter zones sont possibles, mais entraînent une rupture de charge (changement de véhicule).

Le prix de la course pour les utilisateurs revient au prix d'un billet normal de transport public auquel est ajoutée une surtaxe de prise en charge de Fr. 3.-, soit environ 2 €.

Les améliorations apportées par ce nouveau produit sont une réduction importante des émissions polluantes, une satisfaction accrue de la clientèle envers un moyen de déplacement pratique et flexible, et une plus grande convivialité dans le transport public.

Didier R. REY

Directeur Car postal Vaud-Fribourg
Place de la Gare, 1
CH – 1401-Yverdon-les-Bains
Tél. : 00 41 24 423 44 32
Fax : 00 41 24 423 44 39
E-mail : reydi@post.ch

Didier R. Rey fera un exposé sur ce concept à l'occasion de la table ronde des CeM du 28 mai (Cfr. L'agenda du réseau)

L'implication de la SNCB dans les plans communaux de mobilité

Depuis des années, la SNCB participe à l'élaboration de différents **plans communaux de mobilité (PCM)**.

Chaque demande fait l'objet d'une étude particulière en fonction de la présence de la SNCB sur le périmètre du PCM. Notre réflexion est dictée par l'offre voyageurs et/ou marchandises et par le potentiel de développement des parts de marché des transports en commun et du chemin de fer en particulier. Ces différents éléments permettent de décider si nous participons avec ou sans intervention financière de notre part ou si nous déclinons l'invitation.

Citons parmi les PCM suivis, ceux de Liège, Verviers, Namur, Spa, Ans, Ottignies-L-L-N, Marche, la vallée de l'Ourthe, la basse Meuse, Aubange... Dans chaque cas, le directeur de district ou son représentant assiste aux réunions du comité technique et assure la coordination entre le bureau d'études, les différents organismes partenaires et les centres d'activités de notre entreprise.

Pour notre société, il est prépondérant d'identifier les problèmes de mobilité rencontrés, de percevoir, avec les différents acteurs, les objectifs et options de manière à définir de quelle manière la SNCB peut apporter des

éléments de réponse et peut renforcer sa position de transporteur sur le périmètre étudié. Dans ce cadre, il est évident que le rapprochement de plusieurs études de mobilité peut constituer un atout majeur pour établir un nouveau plan de transport.

Lorsque le concept de mobilité est arrêté, nous étudions ses répercussions sur notre organisation et notre infrastructure. Les nouveaux moyens à mettre en œuvre sont alors identifiés afin d'établir leur pertinence en terme d'amélioration de l'offre à la clientèle et de reprise de parts de marché potentielles.

Conscients de l'acuité des problèmes de mobilité, nous souhaitons poursuivre notre **partenariat** avec le Gouvernement wallon, le MET, les communes et les organismes partenaires. De cette façon, nous pouvons proposer des solutions alternatives à la congestion des villes et offrir à nos clients un moyen de transport fiable, confortable, pleinement sécurisé et qui respecte les critères environnementaux de notre royaume.



C. DEDYE

Adjoint du directeur de District Sud-Est SNCB
District Sud-est - Direction Régionale
Place des Guillemins, 2 bte 002
B-4000 Liège
Tél. : 04 241 20 00
Fax : 04 241 22 70

Un décret organisant les PCM en consultation

Depuis plus de cinq ans maintenant la Région initie et soutient des démarches visant à améliorer la mobilité locale. C'est particulièrement le cas avec la cinquantaine de villes et communes qui se sont engagées dans un **plan de mobilité**. Une cinquantaine d'expériences sont actuellement en cours et constituent autant de recherches et d'expérimentations d'une démarche dynamique et évolutive.

Le Ministre José Daras souhaite maintenant **capitaliser ces expériences** à travers un cadre réglementaire (**décret + arrêté du GW + circulaire ministérielle**). Il a déposé ce mois-ci au Gouvernement wallon une note d'orientation décrivant les objectifs et les principes du dispositif qu'il propose et présentant les principaux éléments constituant ce dispositif.



Afin que celui-ci réponde le mieux possible à la réalité des acteurs locaux concernés, le ministre souhaite associer au travail d'élaboration les **élus communaux**, les **CeM**, les **diverses administrations régionales** et **sociétés de transport en commun**, ainsi que les associations représentant les usagers de l'espace public.

Plusieurs journées sont organisées au cours desquelles il sera possible d'exprimer son avis :

- Le 28 mai, à l'occasion de la **journée des CeM**, les orientations du dispositif seront présentées et des tables rondes thématiques seront organisées ;
- Le 28 juin, les **états généraux des villes et communes** ayant élaboré ou étant en cours d'élaboration un PCM permettront de recueillir les avis des bourgmestres et échevins ;
- Enfin, une journée sera organisée le samedi 22 juin pour donner la parole aux **associations d'usagers** (plus d'informations à ce sujet seront fournies dans le prochain Cemaphore).

En tant qu'acteur de la mobilité, vous avez une expérience, des idées, des projets qui pourraient alimenter la réflexion concernant ce projet de décret. Faites-le savoir, en participant aux journées de consultations auxquelles vous serez invités et/ou en écrivant vos commentaires au cabinet du ministre de la Mobilité.

Le **texte** soumis à la consultation et les **modalités de cette consultation** seront envoyés largement aux acteurs locaux de la mobilité. Il seront également consultables en ligne et téléchargeables sur le site Internet de José Daras (<http://daras.wallonie.be>). Enfin, on peut les demander à Madame Sarah Brasseur au 081/323.453 ou à l'adresse électronique decret.mobilite@gov.wallonie.be.

Les **remarques** sur le document et les **réflexions** peuvent être adressées à cette même adresse électronique ou à l'adresse postale « Cabinet du Ministre José Daras, Ministre wallon des Transports, de la Mobilité et de l'Energie – cellule Transport et Mobilité – rue des Brigades d'Irlande, 4 – 5100 Namur ». On trouvera régulièrement sur Internet la **synthèse des suggestions et avis** collectés dans le cadre de la consultation.

Michel Destrée et Manu De Loeul
Cabinet du Ministre José Daras
Tél. : 081 32 34 53
E-mail : michel.destree@gov.wallonie.be
manu.deloeul@gov.wallonie.be



DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseils de lecture et de visite

Toolbox : le site sur les plans de transport des entreprises

<http://www.mobilitymanagement.be/francais/index.htm>

Développé par plusieurs spécialistes européens en gestion de la mobilité, ce site est une mine de renseignements pour toute personne s'intéressant à la mobilité des entreprises. Il propose :

- des cas concrets : présentation d'expériences réussies de gestion de la mobilité réalisées par des entreprises ;
- un système d'aide dans le choix des mesures adaptées à une entreprise ;
- un catalogue de solutions rapides ;
- une liste de mesures pour aider les entreprises dans la mise en place de leur plan de transport.

A découvrir ...

Sécurité routière : quelle vision pour demain ?

OCDE, 2002

La place prise par la sécurité routière dans les débats politiques est de plus en plus importante : états généraux de la sécurité routière, propositions de limitation de la vitesse, ... Dans ce contexte, ce rapport fait le point sur les meilleures pratiques parmi les programmes de sécurité routière des pays membres de l'OCDE et identifie ce qui influence la réussite ou l'échec d'une telle politique.

Delphine Rossomme - Gestionnaire
Centre de documentation en mobilité



BILLET D'HUMOUR

VUE - Strasbourg : une façon originale de signaler les parkings vélos !

L'AGENDA

Du réseau

- **La table ronde des CeM** aura lieu le **28 mai prochain** au château provincial d'Hélécine. Un courrier reprenant toutes les informations utiles sera envoyé à chaque CeM.
- **La formation semestrielle CeM n°3**, sur le thème du vélo aura lieu à Louvain (encore à confirmer) **le 26 et le 27 juin prochains**. Elle durera une journée. Un courrier reprenant les informations utiles ainsi qu'un bulletin d'inscription seront envoyés prochainement à chaque CeM.

L'AGENDA

Hors réseau

- **Du 15 au 17 mai 2002** à Gand, 6e Conférence européenne sur la Gestion de la Mobilité, **"Ecomm2002"**

Infos :

Langzaam Verkeer

J.P. Minckelersstraat, 43A

3000 Leuven

Tél. : 016 23 94 65

Fax : 016 29 02 10

E-mail : Ecomm@langzaamverkeer.be

Site : <http://www.epomm.org>

- **Le 13 juin (de 9h30 à 13h) et le 24 octobre (de 13 h à 16h30)** au CAMET, Bd. du Nord 8 à Namur, PEDIBUS organise une formation d'une demi-journée sur le thème : **Comment améliorer la mobilité des piétons et des personnes à mobilité réduite ?**

Infos et inscription :

PLAIN-PIED

rue du Grand Champ, 4

5380 Noville-les-Bois

Tél. : 081 83 02 35

Accès gratuit

- **Du 21 au 29 septembre 2002** : « Semaine de la Mobilité. Circuler librement, c'est circuler autrement. »

Infos :

Inter-Environnement Wallonie

Tél. : 081 25 52 57

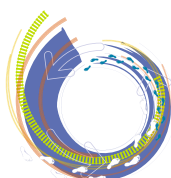
E-mail : semmob.iew@swing.be

Site : <http://www.semaine.mobilite.wallonie.be>

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, envoyez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous voulez recevoir régulièrement le CeMaphore ou, si vous voulez que le CeMaphore soit envoyé à une personne, veuillez transmettre les coordonnées à Isabelle Dullaert (gestionnaire du réseau), par fax ou par e-mail.

Isabelle Dullaert - Gestionnaire du Réseau des CeM
D311 - Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord, 8, B-5000 NAMUR
Tel : 081/77.31.26, Fax : 081/77.38.22
E-mail : reseau-cem@met.wallonie.be



**mobilité
en wallonie**
direction générale
des transports